RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

37 DK

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.200 euros
Siège social : 37, rue de Dunkerque
62500 SAINT OMER

887 602 688 RCS BOULOGNE SUR MER

———

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

.....

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide :

- de transférer le siège social du 37, rue de Dunkerque, 62500 SAINT OMER au 871, rue des Quenelets, 62575 HEURINGHEM, à compter de ce jour,

- et de modifier, en conséquence, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 871, rue des Quenelets, 62575 HEURINGHEM.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit de la même commune par simple décision de la gérance, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés."

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale autorise la cession par Monsieur Xavier MICHEL de six (6) parts sociales lui appartenant dans la Société, numérotées de 103 à 108, au profit de :

La société HOLDING CPHX,

Société à responsabilité limitée,
Au capital de 8.000 euros
Ayant son siège social 871, rue des Quenelets, 62575 HEURINGHEM
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOULOGNE SUR MER
Sous le numéro 478 787 625

et déclare agréer expressément la société sus nommée comme nouvelle associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sous réserve de la réalisation définitive de la cession de parts ci-dessus autorisée, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts :

*"**ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de MILLE DEUX CENTS (1.200) euros.

Il est divisé en cent vingt (120) parts de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 120, lesquelles sont réparties entre les associés de la manière suivante :

A Monsieur Xavier MICHEL
Cent deux parts sociales, ci ..... *102 parts*
Numérotées de 1 à 102

A la société HOLDING CPHX
Six parts sociales, ci ..... *6 parts*
Numérotées de 103 à 108

A Mademoiselle Charlotte MICHEL
Six parts sociales, ci ..... *6 parts*
Numérotées de 109 à 114

A Monsieur Paul-Henri MICHEL
Six parts sociales, ci ..... *6 parts*
Numérotées de 115 à 120

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
Cent vingt parts sociales, ci ..... *120 PARTS*

Les parts sociales ne peuvent pas être représentées par des titres négociables. "

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs :

- au gérant, à l'effet de procéder à la mise à jour matérielle des statuts,

- au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....



DECLARATION SOUSCRITE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 123-110 DU CODE DE COMMERCE

Le soussigné :

Xavier MICHEL

Agissant en qualité de gérant de la société 37 DK, société civile immobilière au capital de 1.200 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 887 602 688,

Déclare et atteste que le siège social de la société 37 DK est fixé depuis l'origine au 37, rue de Dunkerque, 62500 SAINT OMER, sans aucun transfert jusqu'à ce jour.

Fait en deux exemplaires
Le 15/09/2026
Le gérant

[redacted]